

## **LE SYMPOSIUM NATIONAL SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA : UN BREF APERÇU**

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le ministère de la Justice du Canada et le ministère du Patrimoine canadien ont uni leurs efforts pour mettre sur pied le Symposium national sur les langues officielles du Canada, qui s'est tenu du 16 au 18 septembre 1998 au Centre des congrès d'Ottawa. Placé sous le thème « Les langues officielles : un passeport pour le XXI<sup>e</sup> siècle », le Symposium soulignait le 10<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Plus de 700 personnes, dont 110 conférenciers et invités, ont pris part à l'événement. Le Symposium a donné aux intéressés l'occasion non seulement de dresser le bilan des réalisations du Canada en matière de langues officielles, mais aussi de se pencher sur les défis qu'il faudra relever au cours des prochaines années et de proposer des moyens qui permettront d'en arriver à des solutions.

Le programme, très varié, proposait des tables rondes, des panels, des ateliers, des démonstrations d'applications de technologies de reconnaissance de la voix et de traduction automatisée ainsi qu'un procès simulé sur les réparations judiciaires en matière linguistique. Les sujets discutés couvraient l'ensemble de l'univers des langues officielles au Canada. Enfin, les participants ont pu assister à la représentation d'une pièce de théâtre écrite par Antonine Maillet spécialement pour l'occasion. Intitulée *Des mots, words, des mots*, cette pièce met en scène un comédien spécialiste de Molière et un autre, spécialiste de Shakespeare, qui échangent des propos humoristiques et sarcastiques, le régisseur bilingue de la production leur servant de trait d'union.

Les intervenants ont dressé un bilan plutôt positif des initiatives prises au cours des 30 dernières années en vue de transformer le paysage linguistique du pays et de promouvoir l'égalité du statut des deux langues officielles du Canada. Ils ont notamment fait état des progrès réalisés en matière de service au public dans les deux langues officielles; du succès qu'ont connu les programmes d'immersion en français, lesquels ont permis de faire en sorte que l'actuelle génération d'adolescents et de jeunes adultes au Canada soit la plus bilingue de l'histoire du pays; de l'importance de l'instauration de la gestion scolaire pour les communautés francophones en situation minoritaire malgré la persistance de certains problèmes; et d'une plus grande accessibilité à l'enseignement postsecondaire en français grâce à la formation à distance. Cependant, plusieurs intervenants ont rappelé que les communautés de langue officielle en situation minoritaire demeurent fragiles et certains ont fait valoir que leur situation s'est détériorée dans la foulée des compressions budgétaires imposées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ces dernières années.

Un consensus s'est établi autour de deux défis majeurs qu'il faudra relever dans les années à venir, à savoir les questions ayant trait, d'une part, aux transformations du gouvernement fédéral et, d'autre part, à l'utilisation maximale du potentiel des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Les représentants des communautés francophones en situation minoritaire ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations quant aux effets qu'ont eu ou que pourraient avoir sur leur situation les nombreuses transformations du gouvernement fédéral, lesquelles résultent de l'adoption de mesures comme la dévolution, l'établissement de partenariats, la privatisation, la restructuration et la mise en oeuvre des compressions budgétaires. Ils ont fait valoir que les ententes régissant la dévolution des responsabilités fédérales aux provinces ne garantissent pas adéquatement les droits linguistiques et déploré le fait que ces ententes n'intègrent pas l'engagement que le gouvernement fédéral a pris, en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, à savoir favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle et appuyer leur développement. Ils ont mis à profit leur participation au Symposium pour faire savoir qu'ils perçoivent les transferts des responsabilités du gouvernement fédéral aux provinces et au secteur privé comme des défis supplémentaires qu'il leur faudra relever afin d'assurer leur épanouissement.

Le Symposium a aussi fourni aux communautés francophones vivant en situation minoritaire l'occasion de faire état de la façon dont elles utilisent les NTIC comme mode d'acquisition et de dissémination du savoir. Les deux exemples qui suivent illustrent bien la diversité des situations. Ainsi le concept de télécommunauté parrainé par la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard vise à briser l'isolement des régions acadiennes et francophones de la province et à offrir un moyen de développement communautaire incomparable axé sur l'économie du savoir. De son côté, le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec (RUFHQ) travaille à la réalisation d'un projet d'envergure, soit la mise en place d'un réseau national d'éducation universitaire en français au moyen d'un réseau électronique reliant les universités par l'entremise de sites de vidéoconférence. Les participants à la table ronde sur les NTIC ont témoigné de la détermination des communautés francophones en situation minoritaire de développer une culture populaire des NTIC afin d'être en mesure d'en utiliser pleinement tout le potentiel. La tâche est immense, mais ces communautés sont convaincues que leur épanouissement dépend en grande partie de la façon dont elles parviendront à relever ce défi.

En guise de conclusion, je citerai les propos de Peter Leuprecht, ancien secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, qui était le conférencier principal à la table ronde sur le modèle linguistique canadien. Il convient de rappeler que M. Leuprecht a une longue expérience du bilinguisme, puisqu'il a servi pendant 36 ans au Conseil de l'Europe, dont l'anglais et le français sont les langues officielles. M. Leuprecht a terminé sa réflexion sur le modèle linguistique canadien en formulant le vœu suivant : « Je souhaite ardemment que les Canadiens en viennent à considérer la diversité culturelle et linguistique de leur pays non pas comme un handicap ou un fléau, mais pour ce qu'elle est véritablement : un atout formidable et une source d'enrichissement mutuel extraordinaire. J'estime que cette diversité fait de la société canadienne une société différente, pacifique et harmonieuse, où la rencontre de l'autre est une réalité quotidienne. C'est, à mon avis, ce qui définit l'identité canadienne, une identité que les Canadiens devraient rechercher. »

**Françoise Coulombe**  
**Division des affaires politiques et sociales**  
**Direction de la recherche parlementaire**  
**Bibliothèque du Parlement**